

A l'Eure de Jouy

Spécial bilan mi-mandat

*Bonne année
2012*

CALENDRIER DES FÊTES

JANVIER

| | |
|-------------|---|
| Samedi 14 | Athlétisme - Assemblée générale Galette des rois |
| Vendredi 20 | ACCA - Galette Assemblée générale |
| Samedi 21 | Foot - Galette (grande salle) |
| Samedi 21 | Boule Jovienne (petite salle) |

FEVRIER

| | |
|------------|------------------------------|
| Samedi 4 | Théâtre - Assemblée générale |
| Dimanche 5 | Théâtre - Récompense |
| Samedi 11 | Musique - Soirée à thème |
| Samedi 18 | APE - Loto |

MARS

| | |
|-------------|--|
| Vendredi 2 | Musée - Assemblée générale |
| Dimanche 25 | Musique - Concert des élèves |
| Vendredi 30 | Théâtre - Répétition générale |
| Samedi 31 | Théâtre - 1 ^{re} représentation |

AVRIL

| | |
|----------------|---|
| Vendredi 6 | Théâtre - 2 ^e représentation |
| Samedi 7 | Théâtre - 3 ^e représentation |
| Samedi 20 | Festival Jazz Moulin |
| Dimanche 22 | Elections présidentielles |
| Lundi 23 au 27 | Stage de football |
| Samedi 28 | Comité des Fêtes - Vide-greniers - St-Georges |
| Dimanche 29 | Comité des fêtes |

MAI

| | |
|-------------|------------------------------|
| Dimanche 6 | Elections présidentielles |
| Dimanche 13 | Comité des Fêtes - Randonnée |

JUIN

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Dimanche 10 | Elections législatives |
| Samedi 16 | Gala de danse - Epernon |
| Dimanche 17 | Elections législatives |
| Samedi 23 et dimanche 24 | Football - Stade |
| Vendredi 22 | APE |

| | |
|-------------|-------------------------------------|
| Samedi 23 | Comité des Fêtes |
| Dimanche 24 | Comité des Fêtes |
| Vendredi 29 | Football - Assemblée générale |
| Samedi 30 | Musique, concert, cour de la mairie |

JUILLET

| | |
|-------------|------------------|
| Mardi 3 | Théâtre - Ecole |
| Vendredi 13 | Comité des Fêtes |
| Samedi 14 | Comité des Fêtes |

SEPTEMBRE

| | |
|-------------|--|
| Vendredi 7 | Danse - Assemblée générale |
| Samedi 15 | Journée du Patrimoine |
| Dimanche 16 | Journée du Patrimoine |
| Vendredi 21 | Chasse - Assemblée générale (grande salle) |
| Vendredi 21 | APE - Assemblée générale (petite salle) |

OCTOBRE

| | |
|-------------|-------------------------------|
| Samedi 6 | Loisirs Créatifs - Exposition |
| Vendredi 12 | Comité des Fêtes - Calendrier |
| Samedi 13 | Football - Soirée |
| Dimanche 14 | Football |
| Samedi 20 | Repas des Anciens |
| Jeudi 25 | Musique - Assemblée générale |

NOVEMBRE

| | |
|-----------|--|
| Samedi 10 | La Boule Jovienne - Assemblée générale |
| Jeudi 15 | Beaujolais |
| Samedi 17 | APE |
| Samedi 24 | La Boule Jovienne - Repas de fin d'année |

DECEMBRE

| | |
|------------------------|---|
| Samedi 1 ^{er} | Pompiers - Ste-Barbe - Moulin |
| Samedi 1 ^{er} | Athlétisme jusqu'à 17 heures (petite salle) |
| Samedi 1 ^{er} | FNACA - Assemblée générale (grande salle) |
| Vendredi 7 | Football, réunion - Moulin |
| Vendredi 7 | Athlétisme, réunion comité directeur (petite salle) |
| Vendredi 14 | Théâtre - Répétition générale des enfants |
| Samedi 15 | Théâtre - Représentation |



Direction de la publication : Christian PAUL-LOUBIERE

Conception : Corinne BERTHELOT, Pascal MARTIN

Ont participé à ce numéro : Corinne BERTHELOT, Chantal CHEVALIER, Patricia LELONG, Pascal MARTIN; Christian PAUL-LOUBIERE, Jean et Solange-SEIGNEURY.

Crédit photographique couverture : Pascal MARTIN

Impression : Topp Imprimerie • Gallardon 28320 • www.toppimprimerie.com

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.



EDITO DU MAIRE

Spécial
mi-mandat



Chers amis de Jouy

NOUS voici en 2012 ! Nous avons déjà, mon équipe municipale et moi-même, franchi cette passerelle qui nous conduit vers la seconde partie du mandat que vous nous avez confié.

Il est donc temps de vous présenter un premier bilan.

En 2008 nous nous étions engagés sur quatre objectifs : *Renforcer la vitalité de notre village ; Améliorer la sécurité des habitants ; Donner la priorité à l'éducation, aux loisirs et à la culture ; Améliorer le cadre de vie et l'environnement.*

Il était aussi question de : *préserver la ruralité, tout en se tournant résolument vers l'avenir et en maîtrisant la fiscalité et l'endettement de notre commune.*

Vous pourrez, au travers des pages qui suivent, mesurer qu'une grande partie de nos ambitions est d'ores et déjà atteinte.

L'attractivité du centre bourg et de son offre commerciale vient d'être accentuée grâce à la première phase d'aménagement des surfaces depuis le pont sur l'Eure. La seconde phase permettra de rejoindre le cabinet médical par la rénovation de la place de l'église. La sécurité et le confort pour tous y sont assurés grâce à une zone limitant la vitesse à 30 km/h et de plus larges trottoirs. L'installation prochaine de caméras de vidéo-protection, particulièrement dissuasives contre les auteurs de cambriolages ou vols de voitures, viendra renforcer le dispositif de sécurité.

Le nouveau complexe sportif de la rue des Renardières sera ouvert au printemps 2012 avec trois fois plus de surface offerte. Merci encore aux dirigeants des différents clubs et aux adhérents pour la bonne volonté qu'ils ont montrée dans l'organisation de cette période transitoire.

L'acquisition du moulin de Lambouray, entré dans le patrimoine communal l'an dernier, nous a déjà ouvert une saison culturelle qui ira crescendo. Son exploitation locative pour des séminaires d'entreprises ou soirées festives doit permettre d'équilibrer les charges propres de ce bâtiment. Soyez rassurés : *nous veillons à la maîtrise des finances communales ; aucun emprunt toxique n'affecte l'endettement.* Par ailleurs, nous avons mis à l'étude l'installation d'une maison des associations dans la dépendance principale du moulin.

Le passage sur l'Eure dans l'un des plus beaux sites de Jouy est assuré depuis la restauration complète des passerelles de Lambouray à la fin de l'année 2011.

L'identité de notre village, par la maîtrise des espaces ouverts à la construction se trouve garantie dans le Plan Local d'Urbanisme qui se substituera au POS de 1999 dès cette année.

Deux ombres, malheureusement, demeurent au tableau :

- la résidence services pour personnes âgées. Nous ne tarderons pas à trouver une solution de remplacement au cours de cette année puisque nous venons de confier ce dossier à la société publique locale "Chartres Aménagement".
- Le centre d'intervention de Jouy/St-Prest dont l'avenir est toujours incertain en raison du retard pris par la construction d'un nouveau centre de secours principal à Champhol. Il appartient au président du SDIS (au niveau du département) de se positionner enfin ! Je viens de lui adresser une lettre en ce sens.

Suivant de très près les deux grandes réformes nationales relatives aux collectivités territoriales et à la fiscalité locale de 2010, et fort de la bonne coopération qui existait entre Chartres métropole et les communes rurales depuis neuf ans, une nouvelle agglomération est née en 2011. Sous l'impulsion de l'Etat et à la demande de nombreuses autres communes, l'agglomération atteindra à court terme sa dimension définitive à l'échelle du bassin de vie. En des temps où les financements de l'Etat seront de plus en plus modestes, la solidarité financière, administrative et technique apportée par Chartres métropole à la commune de Jouy sera précieuse. Nous avons fait le choix de rejoindre l'agglomération avant que l'Etat nous l'impose. Nous avons bien fait : cela a permis à Jouy d'y trouver la place qu'elle mérite !

Vous pouvez être sûrs que Chartres métropole est en capacité d'apporter les services attendus d'une population tournée vers l'avenir : le transport à moindre coût pour les seniors et pour les jeunes, la collecte des ordures ménagères, dont la taxe a baissé de 18 à 11,50%, ou l'Odyssée en sont quelques illustrations...

La commune de Jouy demeure l'entité administrative essentielle par sa proximité et son caractère rural toujours à protéger.

Oui notre village des bords de l'Eure est résolument porteur d'avenir !

Que l'année 2012 donne à chacun d'entre vous et à tous ceux qui vous sont chers, santé, joie de vivre et prospérité.

Votre maire, Christian PAUL-LOUBIERE

RENFORCER LA VITALITÉ DE JOUY,

Nous nous efforçons, pour certains d'entre nous, depuis plusieurs années, de répondre aux principales attentes des Joviens, en privilégiant avant tout l'intérêt général. Nous nous sommes fixés une règle simple : donner à notre village les éléments de modernité dont il a besoin, tout en lui conservant son identité.

COMMERCES



La vie d'un village respire au gré de ses commerces locaux. Chaque année, de nouveaux commerçants viennent s'installer à Jouy ; depuis 2008, pas moins de 4 enseignes y ont vu le jour (fleuriste, informatique, laverie, bijoux fantaisie). L'aménagement du centre bourg, dont nous reparlerons dans ces pages, a également pour but d'offrir à tous nos commerces une meilleure accessibilité.

TRANSPORTS

Après avoir diminué le coût de transport des plus jeunes (carte jeune à 10 euros), nous nous étions engagés à mettre en place un service de transport à la demande pour les seniors. Réalisé avec le concours de Chartres Métropole, il est opérationnel depuis le mois de septembre.

COMMUNICATION

Nous avons décidé de compléter notre bulletin municipal annuel par des parutions plus thématiques. Notre site Internet admet plus de 1000 connexions par mois, ce qui constitue un beau résultat pour un village de notre dimension.

SANTÉ

L'une de nos principales ambitions pour ce mandat était de créer une maison médicale avec accès aux personnes à mobilité réduite. Nous avons vendu en février 2009 notre ancien presbytère 150 000 euros à la société Eure-et Loir-Habitat qui a assuré de très importants travaux, transformant ainsi le rez-de-chaussée en cabinet médical aux normes en vigueur et le premier étage en un logement privé. Aujourd'hui, y sont installés les Dr Bertrand et Galliot qui officiaient précédemment à Saint-Piat. Notre commune a accueilli également un nouveau kinésithérapeute qui partage, avenue de la gare, un local avec nos infirmières.



AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS

Spécial
mi-mandat

PATRIMOINE COMMUNAL



Le Moulin de Lambouray, restauré entre 1998 et 2000 par M. Hans Daxer, a dans un premier temps été converti en galerie d'art. Après une période de faible activité, il a été vendu à la commune pour un montant de 520 000 euros (hors frais et taxes). Cette acquisition, financée par un emprunt, doit être assumée par des recettes commerciales et non par les impôts des Joviens. Les locations, d'ordre privé ou professionnel, permettront d'honorer les annuités de cet emprunt et les charges de fonctionnement.

Les Joviens bénéficient d'une réduction de 20% par rapport aux

tarifs appliqués aux personnes extérieures. Les associations joviennes pourront utiliser la salle gratuitement une fois par an en période creuse, les locations payantes restant prioritaires.

Nous avons également, pendant la première partie de notre mandat, poursuivi nos efforts quant à l'entretien de notre patrimoine.

- La réfection des abords du presbytère, la réhabilitation du lavoir avenue de Chardon, les toilettes publiques de la mairie et le pignon de la bibliothèque ont constitué l'essentiel de nos travaux d'entretien du bâti existant.
- L'enrobé du Pont de l'Eure et la pose de béton désactivé devant la salle des fêtes et dans la cour du restaurant scolaire s'inscrivent dans la démarche de réaménagement du centre bourg.
- Très récemment, nous avons confié à une entreprise jovienne le remplacement total des passerelles de Lambouray. Ainsi, indépendamment du caractère esthétique de cette opération, nous avons également mis l'accent sur la sécurité du lieu.

ASSOCIATIONS

Les associations constituent une richesse fondamentale pour notre commune. Elles animent la vie de notre village tout au long de l'année. Nous souhaitons depuis longtemps leur proposer un local véritablement dédié. L'acquisition du Moulin de Lambouray va enfin le permettre. La principale dépendance de ce site privilégié fait l'objet d'une étude d'aménagement, afin d'offrir un espace de réunion ou de répétition...

POSTE



En milieu rural de très nombreux bureaux de poste disparaissent. Ce que nous refusons pour notre village. Nous avons donc décidé de reprendre à court terme le bureau, actuellement géré par la Poste, en Agence et Postale Communale, tout en conservant le local existant.

AMÉLIORER, AU QUOTIDIEN, LA SÉCURITÉ

Jouy est un village où il fait bon vivre. Cette quiétude est souvent troublée par l'allure excessive de certains véhicules. Ce constat nous le faisons depuis longtemps déjà. Nous avons engagé des travaux qui obligent à une réduction de la vitesse.

CENTRE BOURG



Ce thème pourrait figurer dans chacune de nos rubriques et y trouver facilement sa place. Nous avons cherché à satisfaire plusieurs problématiques. Améliorer la circulation des piétons, réduire la vitesse des véhicules, offrir autant de places de stationnement qu'auparavant, permettre un accès plus simple chez nos commerçants, ne pas dénaturer le centre de notre village afin qu'il préserve son identité et enfin réaliser un projet qui soit une réussite d'un point de vue esthétique. La première tranche s'est achevée à la fin de l'été, elle a coûté 139014 euros HT et elle donne entière satisfaction.

- La 2^e tranche concernera la place de l'église et la Place Saint Georges. Son coût, suivant l'avant-projet sommaire, est estimé à 236 410 euros HT.
- La 3^e tranche portera sur la place du 21 octobre 1870. La dépense est estimée à 41 975 euros HT.
- Enfin la 4^e tranche aura trait au Square Lenoir, pour un montant évalué à 21 550 euros HT.

De larges trottoirs permettent un accès aisé, notamment pour les personnes à mobilité réduite et l'ensemble est en "zone 30". Un projet qui permettrait d'augmenter la largeur du pont est à l'étude avec le Conseil Général. Nous en parlerons dans notre prochain numéro de "A l'Eure de Jouy". L'enfouissement des containers concernant le tri sélectif est également en cours de programmation.

L'aménagement du centre bourg constitue l'un des éléments majeurs de notre mandat.

ENTRÉE ET SORTIE DE VILLAGE

L'entrée du village a été aménagée de façon à ce que les automobilistes qui arrivent rue du Bout d'Anguy soient dans l'obligation de ralentir. Nous avons privilégié les chicanes, ce qui est préférable, notamment pour les riverains, aux ralentisseurs. D'autres aménagements de sécurité seront réalisés avant la fin de notre mandat, au quartier des Moulins Neufs, rue Jean Pinault et sur l'avenue des Parigaudes.



DE JOUY ET DE SES HABITANTS

Spécial
mi-mandat

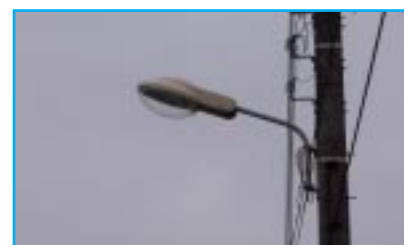
STATIONNEMENT



Une habitation rue du Fossé Bourg avait été déclarée non habitable en raison de sa dangerosité en période d'inondation. Elle servait de lieu d'exercices pour nos sapeurs-pompiers, mais aussi de terrain de jeu inapproprié pour certains jeunes joviens... Nous l'avons rasée et avons nettoyé l'intégralité du terrain. Dans le courant de l'année, 6 places de stationnement y seront créées. De par leur proximité, elles permettront notamment de désengorger les abords de l'école à l'heure dite "des parents".

ECLAIRAGE PUBLIC

La réfection de l'éclairage public constitue un investissement important pour les communes. Il consiste à remplacer les tubes fluo par des sources au sodium, plus puissantes, plus proches des zones d'efficacité lumineuse maximale de l'œil en vision nocturne et plus agréables esthétiquement. Ces remplacements ont été réalisés sur l'avenue des Parigaudes, la rue du Bout-d'Anguy, et la rue du Bout-aux-Anglois jusqu'à l'Espace Culture et Loisirs.



GARE



Nous souhaitons toujours améliorer le stationnement à la gare, en relation avec les Réseaux Ferrés de France. Les locaux qui abritaient autrefois la SCAEL ont été démolis et le terrain a été entièrement dégagé. Il fait aujourd'hui le bonheur des boulistes, et constitue un panorama plus attrayant pour les personnes qui arrivent dans notre commune par le train.

La création de places de stationnements supplémentaires est à l'étude. Les nouveaux horaires ont pénalisé plusieurs de nos habitants qui utilisent ce type de transport en commun. Nous sommes en étroite relation avec les services de la SNCF afin de minimiser dans l'avenir les impacts engendrés..

DONNER LA PRIORITÉ À L'ÉDUCATION,

La construction du restaurant scolaire à proximité de l'école a été l'élément fort du mandat précédent. Elle a permis d'améliorer la sécurité et le confort des enfants et de regrouper en un même lieu, école, réfectoire et garderie péri-scolaire.

L'école est l'une de nos priorités, elle constitue la part la plus importante de notre budget de fonctionnement.

Nous poursuivons notre politique en faveur des plus jeunes.

ÉCOLE



Après avoir terminé notre plan pluriannuel de remplacement des tables et des chaises d'une très grande partie des classes, nous avons entrepris celui des portes et des fenêtres de l'ensemble du bâtiment, assurant une meilleure isolation thermique et phonique des locaux. Les travaux d'entretien et d'amélioration y sont constants. Citons pour mémoire, en ce qui concerne la maternelle, la construction du chalet en bois permettant de stocker les vélos ainsi que son allée en pavés autobloquants, la remise en état du tapis de la cour assurant une plus grande sécurité aux enfants. La chaufferie a été remplacée par un

modèle fonctionnant au gaz et plus économique.

Pour l'école primaire, notre village est l'un des rares du département à avoir pu bénéficier d'une classe numérique rurale, c'est-à-dire une classe mobile composée d'une station de 8 ordinateurs portables et d'un tableau interactif. Notre détermination a porté ses fruits. Depuis cette année, grâce à notre entrée dans Chartres Métropole, les élèves du cycle II (grande section, CP, CE1) profitent de lignes d'eau à l'Odysée, l'entrée et le transport étant pris en charge par Chartres Métropole.

Notre école n'a jamais été aussi fréquentée, ce qui témoigne de la vitalité de notre village. Nous comptons 211 élèves et, en moyenne, 150 rationnaires au restaurant scolaire.

CLSH

Les activités du centre de loisirs sans hébergement constituaient déjà l'axe majeur de notre politique jeunesse entreprise avec l'Orée de Chartres. Nous avons étendu l'accueil des enfants sur toutes les vacances scolaires, mais également sur les tranches d'âge les plus extrêmes, en accueillant notamment les petits dès l'âge de 3 ans et en créant une structure pour les adolescents à partir de 12

ans. Cependant, les critères permettant l'accueil des très jeunes ont changé, l'installation de "barnum" durant la période de l'été n'était plus possible. En partenariat avec l'Orée de Chartres et le Conseil Général, nous avons engagé des travaux à hauteur de 500.000 euros, afin de procéder à l'extension de 180 m² du centre. La structure aux normes HQE s'intègre parfaitement dans le site existant, ouvrant de grandes baies vitrées sur un vaste espace de jeux boisé en orée de parc.



AUX SPORTS ET AUX LOISIRS

Spécial
mi-mandat

STRUCTURES SPORTIVES



Nos clubs sportifs, toujours dynamiques, doivent être soutenus. Ils méritent des locaux adaptés. Le complexe sportif était ancien, jugé souvent trop petit par les associations qui le fréquentent et ne répondait pas aux normes actuelles. La décision de réaménager le complexe sportif de notre commune a été prise par l'Orée de Chartres, puisque les grands équipements dépendaient de sa compétence.

Cette dernière a été transférée à Chartres Métropole dans le cadre des accords de "la grande agglo". La maîtrise d'œuvre du

complexe sportif de Jouy est assurée par la société d'architecture Frédéric GAU. Le coût de l'opération est d'environ 2 550 000 euros ttc.

Les travaux ont débuté en janvier 2011. Le projet est composé de 15 lots représentant tous les corps d'état du bâtiment, il consiste en une rénovation de l'existant, soit 525 m² et en une extension de 1 158 m² afin de créer un complexe pluridisciplinaire sur une surface totale de 1 683 m².

La composition du futur complexe sportif est la suivante :

- Un dojo de 182 m²
- Une salle de sport polyvalente de 787 m² avec local de rangement de 26 m², une salle de musculation de 32 m², deux blocs sanitaires
- 4 blocs vestiaires /douches, 2 vestiaires arbitres, locaux de rangement, un club house de 32 m², hall d'entrée, infirmerie, locaux d'entretien, chaufferie
- A l'étage, un logement de gardien et une salle de réunion

Les travaux devraient être achevés au cours de l'été 2012.

CULTURE



Lors de notre mandat précédent, nous avons offert à notre musée un local à la hauteur de ses ambitions. "L'Ecurie" attire chaque année de plus en plus de visiteurs, grâce notamment aux expositions thématiques richement documentées.

Des expositions de peinture par des artistes de notoriété internationale ont été inaugurées dans notre commune. Les représentations théâtrales font salle comble.

Notre politique culturelle se tourne aussi vers des concerts organisés au moulin de Lambouray ou plus récemment à l'église. Du jazz au classique, en passant par le Gospel ou des chants-folkloriques, nous attirons la lumière sur notre village. L'acquisition récente du moulin offre un cadre particulièrement adapté à ces nombreuses initiatives culturelles.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Bien que ce thème sous-tende certains points développés précédemment, il s'inscrit dans la continuité des actions que nous avons menées depuis notre tout premier mandat. Si les réseaux d'eau potable et d'assainissement en sont les éléments majeurs le plan local d'urbanisme que nous venons quasiment de terminer dresse le volet prospectif de notre commune.

STATION D'ÉPURATION



C'est en 1997 que le conseil municipal prit, pour la première fois, la décision de modifier la station d'épuration. Des études avaient montré que l'élimination des boues imposerait, dans les prochaines années, une technologie nouvelle. Une solution devait être trouvée rapidement. Une longue étude, à l'échelle du département, a considérablement retardé notre projet. Le chantier est lancé fin 2005. La nouvelle station d'épuration est opérationnelle depuis le printemps 2008.

Les travaux représentent un coût d'un million d'euros pour une capacité de 2700 équivalents habitants (calcul de la population prévisible dans vingt ans). Son extension a permis de moderniser l'installation grâce notamment à un poste technique facilitant l'analyse rapide de chaque bassin, le contrôle des compresseurs, l'alimentation électrique mais aussi la remontée d'information capitale sur le bon fonctionnement de la station par une liaison GPRS reliant le poste de commande à des entités spécialisées (cf. A l'Eure de Jouy n°64).

Dans l'objectif d'exploiter au mieux la nouvelle installation, des travaux concernant l'acheminement des eaux usées ont été nécessaires. Nous en avons profité pour renouveler certaines canalisations.

Depuis le début de notre mandat, les travaux d'assainissement et d'eau potable ont concerné les rues suivantes :

- o Avenue de la Digue
- o Impasse du Fossé Bourg
- o Rue du Bout d'Anguy
- o Rue du Ravin
- o Impasse de Saussay
- o Rue des Vaux Roussins
- o Rue Saint-Rémy
- o Centre du village



RÉSEAUX

En parallèle, Gaz de France en a profité pour réaliser l'alimentation en gaz naturel de l'impasse du Fossé Bourg et de la rue de Saint-Rémy

Ajoutons que l'interconnexion des réseaux d'eau potable avec les villages voisins, sur une base de solidarité en cas de pollution ou de carence en eau, a été consolidée.

ET L'ENVIRONNEMENT

Spécial
mi-mandat

PLU



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) entre dans sa phase finale. Après un état des lieux de la commune concernant différents aspects : habitat, économie, social, patrimoine, agriculture, environnement..., le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a eu pour vocation d'exposer les objectifs de développement et d'aménagement de la commune, dans le respect des équilibres entre toutes ses composantes. Il traduit les orientations municipales en matière d'aménagement pour les dix ans à venir.

Nous nous sommes attachés à maintenir un juste équilibre entre les espaces naturels et urbains, à préserver la qualité de l'air, de l'eau, des espaces verts, la réduction des nuisances sonores, à sauvegarder des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, à veiller à réduire les risques prévisibles naturels comme les crues. Le projet a été transmis pour avis aux personnes publiques associées, qui ont fait des remarques mineures.

A la suite de sa présentation au public à la salle des fêtes, le projet de PLU a été soumis à enquête publique du 15 octobre au 16 novembre 2011 inclus. Nous avons pris en compte certaines des demandes faites à cette occasion. Le PLU sera soumis pour approbation au conseil municipal en début d'année. Nous souhaitons garantir l'identité de notre village tout en apportant à ses habitants, les services modernes qu'ils attendent.

ORDURES MÉNAGÈRES

Les grands services (transports, zones d'activités, ordures ménagères) sont maintenant pris en charge par Chartres Métropole, qui a engagé des négociations avec le SIRMATCOM et le SITREVA (syndicats en charge de la collecte de l'enlèvement des ordures ménagères) pour fixer les conditions de sortie des deux communes, Jouy et Coltainville. L'indemnité de sortie qui sera versée à ces deux syndicats sera prise en charge par Chartres Métropole. Le taux de la taxe des ordures ménagères est passé à 11.50%. Pour mémoire, il atteignait 32.70 % en 2004 et 18 % en 2010 ! Le service est maintenu dans des conditions identiques à celui que nous avons avant la fusion. Deux bennes, concernant les déchets verts, de grande capacité ont remplacé les bacs anciens. L'accès aux déchetteries du SIRMATCOM est toujours possible.



LA GESTION DE LA DETTE A JOUY

La loi, à la différence du budget de l'Etat, impose à la commune de voter un budget en équilibre ou en excédent.

A titre indicatif, le budget principal de la commune de Jouy, en sa section de fonctionnement, était à 1.000 k€ de dépenses pour 1.260k€ de recettes en 2011 (essentiellement la fiscalité locale et les dotations de l'Etat). Des budgets annexes sont votés pour les services publics de l'eau, de l'assainissement. Ils sont abondés à l'aide de recettes propres : les redevances du service.

La loi interdit à la commune d'emprunter pour financer son fonctionnement quotidien. L'emprunt doit permettre de réaliser des investissements.

Ces derniers varient chaque année et sont traités dans la section d'investissement du budget général. En 2011 il s'agissait de 1.000k€.

L'emprunt est un acte de bonne gestion lorsque des ouvrages sont nécessaires au bien public (aménagements de voiries, travaux d'assainissement et d'eau potable par ex.), quand des opportunités se présentent (vente d'un immeuble utile à la commune à un prix minoré), quand les taux proposés par les établissements de crédits sont bas, lorsque des financements complémentaires sont offerts (notamment les subventions ou des prêts à taux zéro) et, bien sûr, quand la capacité d'autofinancement de la collectivité permet le remboursement des emprunts.

Ainsi nous avons pu restaurer notre église avec 56 % d'une subvention et d'une avance remboursable sans intérêts du Conseil général, nous avons acquis l'emprise de l'ancienne maison de Paul David pour y faire le nouveau musée, le réfectoire et la garderie scolaires, nous avons financé la station d'épuration et les nouvelles tranches d'assainissement ou encore l'aménagement du centre bourg grâce aux subventions de l'Agence de l'eau, du département et aux fonds de concours de Chartres Métropole...

Un acte de bonne gestion consiste aussi à vendre pour faire aboutir des opérations qui sont financées par des établissements extérieurs tout en rapportant de l'argent à la commune. Ainsi, la maison du clos normand a-t-elle été transformée en immeuble de logements collectifs et l'ancien presbytère en cabinet médical, après avoir été vendus par la commune. Le résultat est cependant atteint : la présence de nouveaux services offerts aux habitants de Jouy.

Acquérir un bien est aussi un acte de bonne gestion, pour enrichir le patrimoine communal, proposer un lieu utile aux associations et en tirer des revenus fonciers. C'est pourquoi la commune a acquis le moulin de Lambouray moyennant un prix bien inférieur à celui du marché. C'est cette politique financière et de gestion que la municipalité de Jouy a menée depuis plus de 15 ans.

La commune de Jouy n'a pas souscrit d'emprunt toxique !

La commune a contracté des prêts à taux fixe, se situant entre 3,50 % et 4,50 % l'an. Un seul fait exception : un prêt à taux révisable tous les 5 ans souscrit en 2002 à 5,05 % ; il était de 4,05 % en 2007, il est à 3,10 % en 2012.

Notre capacité d'autofinancement brut était, au 31 décembre 2011, de 173 k€ pour une dette globale du budget principal de 1.309 k€. Ceci signifie que la commune aura remboursé sa dette en 7 ans et demi. Cette dette comprend l'emprunt négocié pour l'acquisition du moulin de Lambouray. Une baisse des annuités sera significative à l'expiration de certains emprunts, dès 2017 et 2018.

Cette dette représente 672 euros / habitant ; l'annuité de la dette est de 151k€, soit 77 euros / habitant.

A mi-mandat, chacun pourra faire le constat que les deniers confiés à la commune ont été gérés avec précaution, que la dette est maîtrisée et qu'une grande partie des services attendus par nos habitants est aujourd'hui satisfaite.

L'aide apportée par l'agglomération Chartres Métropole, sous forme de dotation de solidarité communautaire, d'attribution de compensation de la fiscalité professionnelle, de paiement de la part communale du transport scolaire et de versement de fonds de concours, correspond à une véritable solidarité financière de territoire.

En des temps que l'on nous promet difficiles pour les années à venir, cette solidarité sera plus que jamais nécessaire alors que les dotations provenant de l'Etat seront toujours minorés.

Christian PAUL-LOUBIERE